

COMMUNIQUÉ DU GRAND CONSEIL État de Vaud

Commission d'enquête parlementaire (CEP) : le Bureau n'y est pas favorable mais suggère une alternative au Grand Conseil

Le Bureau du Grand Conseil publie ce jour son rapport sur la requête d'institution d'une commission d'enquête parlementaire (CEP) visant à faire la lumière sur les dysfonctionnements liés à l'application du bouclier fiscal et la conduite du Département des finances. À l'issue d'un examen approfondi, il se prononce à la majorité contre le principe d'institution d'une CEP, mais rappelle la possibilité d'attribuer un mandat spécial à la Cour des comptes pour mener de nouvelles investigations sur la problématique du bouclier fiscal dans le cas où le Grand Conseil le jugerait nécessaire.

Après plusieurs séances, le Bureau du Grand Conseil a procédé à l'examen attentif du rapport établi par le Conseil d'État à la suite des conclusions de l'expert indépendant François Paychère. Sur cette base, il s'est déterminé sur l'opportunité ou non d'instituer une commission d'enquête parlementaire (CEP) visant à apporter de nouveaux éléments sur cette problématique. Au terme de leur examen, les membres du Bureau partagent l'avis que certains documents font défaut au dossier et que des points d'interrogation subsistent. Ils observent toutefois l'existence d'arguments tant en faveur qu'en défaveur de l'instauration d'une telle commission.

En effet, le Bureau estime que, compte tenu des lacunes importantes constatées dans le fonctionnement de l'administration et sa conduite par le gouvernement, il convient de faire toute la lumière sur ces dysfonctionnements afin de définir les mesures à mettre en place pour que de tels manquements ne se reproduisent plus, de manière à rassurer la population. Dans cette optique, une CEP serait la mieux à même d'effectuer ce travail. Cependant, les membres du Bureau estiment que les chances de faire émerger des réponses ou de nouveaux documents sont minces en regard des coûts engendrés par la mise sur pied d'une CEP. Ils relèvent par ailleurs que le Conseil d'État a pris des mesures visant à corriger la situation, tandis que le Grand Conseil a nommé une Délégation des commissions de surveillance chargée de traiter des problèmes sur lesquels toute la lumière n'a pas encore été faite.

Proposition alternative à l'instauration d'une CEP

Sur la base des arguments évoqués et d'autres figurant dans son rapport, le Bureau, à la majorité, se prononce finalement contre le principe de l'institution d'une CEP. Il suggère en revanche une alternative, celle d'attribuer un mandat spécial à la Cour des comptes, autorité indépendante de l'État. Cette dernière a pour mission de contrôler l'utilisation de tout argent public sous l'angle de la performance, en s'assurant principalement du respect des principes d'économie, d'efficacité, d'efficience et de durabilité, et subsidiairement du respect des principes de légalité et de régularité. Elle dispose de l'indépendance d'action nécessaire à un tel mandat et le secret de fonction ne peut lui être opposé. Les moyens financiers et humains à déployer dans le cadre d'un tel mandat seraient nettement moins importants que ceux pour l'institution d'une CEP. En conclusion, le Bureau estime que la voie de la Cour des comptes serait plus adaptée que celle de la CEP, si une majorité du Grand Conseil souhaite mener de nouvelles investigations sur la problématique du bouclier fiscal.

Suite de la procédure

Le rapport du Bureau sera porté à l'ordre du jour de la séance du Grand Conseil du 20 janvier 2026. Le Grand Conseil y sera amené à voter pour ou contre l'institution d'une CEP. Pour rappel, selon la loi sur le Grand Conseil (LGC, art. 68, al. 1), cette décision nécessite la majorité absolue des membres de la députation, soit 76 voix.

Explication relative au calendrier de communication

Initialement, le Bureau du Grand Conseil avait prévu de publier son rapport le vendredi 9 janvier. L'objectif était d'offrir une communication coordonnée avec celle de la Délégation des commissions de surveillance, dont la conférence de presse relative aux dysfonctionnements au sein de l'administration était fixée au 12 janvier, soit aujourd'hui.

Compte tenu des événements dramatiques survenus à Crans-Montana et de la journée de deuil national du vendredi 9 janvier, le Bureau du Grand Conseil a jugé inopportun de maintenir la publication de son rapport à cette date. C'est pourquoi celle-ci a lieu cet après-midi, après la conférence de presse de la Délégation des commissions de surveillance et avant les séances des groupes politiques de demain matin.

Ce changement de calendrier et l'emploi du temps chargé du président du Grand Conseil, Stéphane Montangero, expliquent la procédure figurant ci-dessous pour les renseignements.

Renseignements pour la presse uniquement

À la suite du changement de calendrier, Stéphane Montangero, président du Grand Conseil, se rendra disponible pour les médias entre 17h et 18h30.

Merci d'adresser toutes vos questions ou demandes d'interview à :

Christine Theumann, responsable communication : [christine.theumann\(at\)vd.ch](mailto:christine.theumann(at)vd.ch)

021 316 05 37 ou 078 814 88 18

Lausanne, le 12 janvier 2026

TÉLÉCHARGEMENT(S)